

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776 rue Principale, le 13 mars 2023, à 19h00, présidé par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir

Mme Marie-Soleil Poulin

M. Jean-Claude Daoust, absent

M. Michel Fontaine

Conseiller NO 5 (vacant)

M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

2023-03-13-01 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

2023-03-13-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2023-03-13-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal du 13 février 2023
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la directrice générale
10. Résolution
 - Adoption du Règlement 329 Publication des avis publics municipaux
 - Avis de motion projet de Règlement 330 modifiant le règlement de zonage
 - Entente transitoire concernant les loisirs de Ville de Coaticook
 - Contrat de marquage de rue 2023
 - Adoption du registre des entrepreneurs 2023
 - Autorisation de passage du circuit vélo La Garnotte
 - Demande Domtar CPTAQ
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs et ACTI-Sports
15. Famille
16. Culture
17. Lacs et cours d'eau
18. Divers
19. Période de questions
20. Autres sujets
21. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2023-03-13-04 PERIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande la situation en regard d'une dérogation mineure.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

- Un citoyen demande un suivi concernant le règlement de zonage pour les bâtiments accessoires et les résidences touristiques.
- Un citoyen demande si l'ancienne route 50 pourrait être asphaltée jusqu'au parc.

2023-03-13-05 **SUIVI DES DEMANDES**

Aucun suivi.

2023-03-13-06 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION REGULIERE DU 13 FEVRIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 13 février 2023 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2023-03-13-07 **DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES**

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (223 498.36 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en février 2023 et les états financiers mensuels de février 2023. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

2023-03-13-08 **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Steve Lanciaux fait rapport qu'il assiste à plusieurs réunions pour l'élaboration du plan quinquennal de Forêt Hereford.

2023-03-13-09 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

La directrice générale dépose le rapport de correspondance, les états financiers mensuels de février 2023, le rapport du mois de janvier 2023 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que le rapport des permis émis en février 2023. Le bilan 2022 de la qualité de l'eau potable est aussi déposé et remis au conseil.

2023-03-13-10 **ADOPTION DU REG. 329 PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 13 février 2023 et qu'un projet a été déposé à la même séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

2023-03-13-11 AVIS DE MOTION REG. 330 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre, par la présente donne avis de motion qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 330 modifiant le règlement de zonage.

Ce règlement permettra à la Municipalité d'encadrer la location à court terme sur le territoire de la municipalité afin d'assurer un développement cohérent et harmonieux de certaines parties du territoire.

Les dispositions du projet de règlement présent s'appliquent à l'ensemble des zones au plan de zonage annexé au règlement de zonage en vigueur. L'objectif de ce projet de règlement est de créer un encadrement juridique pour l'usage location à courte durée sur le territoire de Saint-Herménégilde.

Aucun permis ne pourra être délivré au cours des 2 prochains mois concernant la location à court terme.

Ce règlement affecte l'ensemble du territoire et l'effet de gel est immédiat.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement numéro 330 modifiant le règlement de zonage sera déposé au conseil.

Adoptée.

2023-03-13-12 ENTENTE TRANSITOIRE DES LOISIRS VILLE DE COATICOOK

ATTENDU QUE l'entente sur les équipements de loisirs avec Ville de Coaticook est venue à échéance le 31 décembre 2022 et qu'aucune entente unanime n'est intervenue avant l'échéance ;

ATTENDU QU'à la suite de pourparlers, la mise en place d'une entente transitoire de 1 an dans laquelle les municipalités assumeraient les montants prévus pour l'année 2023 au scénario # 1 déposé par Ville de Coaticook a été soumise au conseil ;

ATTENDU QUE le délai pour y donner réponse à cette proposition par résolution est le 15 avril 2023 ;

ATTENDU QUE l'entente transitoire doit être unanime pour les 11 municipalités et que dans l'éventualité où ce n'est pas le cas, la Ville mettra en place une nouvelle formule de tarification pour les citoyens des 11 municipalités à moins d'une adhésion unanime à l'entente initiale proposée par la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire Steve Lanciaux de signer, pour et au nom de la Municipalité, le document intitulé *Entente transitoire sur le partage des coûts relatifs aux équipements de loisirs et subventions régionales aux associations sportives et de loisirs*.

Adoptée.

2023-03-13-13 CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES 2023

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître une demande de soumission et qu'elle a reçu deux soumissions pour le marquage des rues pour l'année 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

accorde le contrat à Marquage Traçage Québec d'une somme de 5 375.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2023-03-13-14 ADOPTION DU REGISTRE DES ENTREPRENEURS 2023

ATTENDU QUE la municipalité a invité des entrepreneurs à fournir des soumissions pour la fourniture de matériaux et d'équipements pour des travaux que la municipalité pourrait effectuer en 2023 ;

IL EST PROPOSE par le conseiller monsieur Mario St-Pierre, appuyé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'approuver le registre des entrepreneurs 2023 pour la fourniture de matériaux et d'équipements.

Adoptée.

2023-03-13-15 AUTORISATION DE PASSAGE DU CIRCUIT VELO LA GARNOTTE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui pour l'évènement Garnotte qui se tiendra du 16 au 18 juin 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser comme demandé, le passage sur les routes municipales gravelées des cyclistes prenant part à l'évènement organisé par Club cycliste de Sherbrooke, étant entendu que l'organisation est la seule responsable de cet évènement et qu'elle devra fournir une preuve d'assurance.

Adoptée.

2023-03-13-16 DEMANDE DE DOMTAR A LA CPTAQ

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Domtar inc. en vertu des articles 27 et 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture pour l'ouverture d'une gravière à des fins d'aménagement forestier. La demanderesse ayant besoin de gravier pour aménager les chemins forestiers permettant d'avoir accès au territoire pour réaliser des activités d'aménagement forestier dans l'érablière ;

ATTENDU QUE les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir:

CRITERES	IMPACTS
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	<i>L'impact de l'aménagement d'une gravière sur cette portion visant à permettre un meilleur accès aux secteurs exploités serait minimal.</i>
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	<i>L'aménagement d'une gravière à cet endroit n'a pas d'impact sur les propriétés voisines.</i>
<i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i>	<i>La superficie est minime et la principale activité agricole pouvant être exercée sur ce lot est l'exploitation forestière.</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	<i>Aucune conséquence.</i>
<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	<i>Aucune conséquence. Aucune construction pouvant limiter l'application des distances séparatrices.</i>
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i>	<i>Aucun autre emplacement disponible, vu les contraintes naturelles du terrain.</i>
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	<i>Non applicable.</i>
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région</i>	<i>Aucun impact.</i>
<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	<i>Non applicable.</i>
<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	<i>Positif, l'aménagement de cette gravière vise à améliorer les conditions d'exploitation forestière de la propriété.</i>
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	<i>Non applicable.</i>

ATTENDU QUE la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accepter la demande d'autorisation pour l'utilisation des superficies visées par la demande numéro 436093, soit les lots 5 487 383, 5 487 382, 5 487 381, 5 487 380, 5 487 379, 5 487 378, 5 487 377, 5 486 603 du matricule 1901-28-8523, à des fins autres que l'agriculture soit l'exploitation d'une gravière avec concassage pour l'entretien des chemins forestiers sur la propriété et l'enlèvement de sols arables nécessaire à l'exploitation de la gravière.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

2023-03-13-17 REGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le conseiller Michel Fontaine dépose son rapport concernant les dernières activités de la Régie.

2023-03-13-18 REGIE RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU

Aucune nouvelle.

2023-03-13-19 FORET HEREFORD

Aucune autre nouvelle.

2023-03-13-20 LOISIRS ET ACTI-SPORTS

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la gestion des plateaux d'Acti-Sports est discutée.

2023-03-13-21 FAMILLE

Pas de nouvelle.

2023-03-13-22 CULTURE

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique qu'il n'y a pas eu de nouvelles réunions.

2023-03-13-23 LACS ET COURS D'EAU

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir nous indique qu'une réunion a eu lieu avec le groupe du Lac Wallace et qu'une démarche est entamée pour se constituer en association.

2023-03-13-24 PERIODE DE QUESTIONS

Pas de question.

2023-03-13-25 AUTRES SUJETS

La prochaine séance régulière aura lieu le 11 avril 2023.

2023-03-13-26 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19h41.

Greffière-trésorière

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.